

Département de la Moselle

COMMUNE DE BOULANGE

Arrondissement de Thionville

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2023/62

Nombre de conseillers élus

Séance du 30.10.2023 à 18h30

19

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Conseillers en fonction

Membres présents : RICCI Roland, VIAL Audrey, DAL BROLLO Henri, adjoints

19

Conseillers présents

DI BARTOLO Anne-Catherine, ENNEN Caroline, GRUHN Marc, GRUN Rosana, GUERMANN Bernard, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, PIAZZA Thomas, RODCIQ Francis, SAUSSE-SAVINI Delphine, STRACH Joana, conseillers municipaux

16

Procurations :

DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe a donné pouvoir à STRACH Joana, conseillère municipale

MULLER Sabrina, conseillère municipale a donné pouvoir à GUERMANN Laurence, conseillère municipale

SMANIOTTO Adrienne, conseillère municipale a donné pouvoir à FALCHI Antoine, maire

Absent excusé: ./.

Secrétaire de séance : DAL BROLLO Henri

I/ DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mr DAL BROLLO Henri, secrétaire de séance.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

BOULANGE, le 31 octobre 2023

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.